

Qualification

Objectif de progression	Actions	Indicateurs chiffrés
Relever le niveau de qualification des salarié-es notamment en favorisant la mixité des métiers	Soutenir l'initiative des femmes exerçant un métier tertiaire qui souhaitent entreprendre une reconversion vers un métier technique	<p>Actions de formations proposées aux femmes en ce sens</p> <p>Proportion de femmes entreprenant une reconversion vers un métier technique</p>
	Augmenter le taux de féminisation des filières les plus évolutives en organisant des actions d'accompagnement : formations, tutorat, communication, sensibilisation des managers	<p>Nombre de formations favorisant la mixité des métiers</p> <p>Nombre de tutorats favorisant la mixité des métiers</p> <p>Nombre d'actions de communication favorisant la mixité des métiers</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation des managers favorisant la mixité des métiers</p>
	<p>Informer sur les dispositifs tels que la VAE, le bilan de compétence, le DIF pour accéder à un niveau de qualification supérieur</p> <p>Analyser les conditions d'adaptation de ces postes à la mixité : aménagement des postes, solutions ergonomiques, formation aux métiers techniques</p>	<p>Nombre d'actions de formation, nombre de salarié-es ayant suivi une formation</p> <p>Nombre de salarié-es ayant été informés</p> <p>Nombre de salarié-es ayant bénéficié d'une VAE, d'un bilan de compétences, d'un DIF</p> <p>Nombre de passages à un niveau de qualification professionnelle supérieur, par sexe</p>

<p>Assurer le maintien de qualification des salarié-es après un congé familial de longue durée</p>	<p>Mise en place d'actions d'adaptation du salarié aux évolutions de son poste de travail intervenues dès son retour de congé ou « x » semaines après le retour de congé</p>	<p>Nombre d'actions de formation destinées à assurer l'adaptation du/ de la salarié-e aux évolutions de son poste de travail</p> <p>Nombre d'actions de formation par sexe</p>
<p>Promouvoir l'accès à un niveau de qualification supérieur à l'issue d'un congé familial</p>	<p>Mise en place d'actions de formation permettant d'accéder à un niveau de qualification supérieur en vue de favoriser l'évolution professionnelle</p>	<p>Nombre de salarié-es ayant bénéficié de formations qualifiantes (CQP...)</p>
<p>Assurer la qualification des postes les moins qualifiés et/ou rémunérés</p>	<p>Réserver « X »% du budget pour des actions qualifiantes et/ou diplômantes pour les postes les moins qualifiés et/ou les moins rémunérés</p>	<p>Appréciation des actions de qualification réalisées par rapport à « X »% de « X »% des effectifs les moins qualifiés et/ou rémunérés</p>